



## Construire une ville solidaire

Lutter contre les exclusions et favoriser le mieux vivre ensemble sont les objectifs de la ville de Brest. Pour ce faire, l'action sociale de la collectivité, en partenariat avec un secteur associatif très impliqué, met en œuvre de multiples interventions sociales en direction des personnes en difficulté.

Se loger, se nourrir et se soigner, tels sont les « besoins fondamentaux » de tout individu. Avec les accidents de la vie, ces besoins peuvent être difficiles à atteindre pour des personnes en difficulté. En complément de l'action sociale menée par le Conseil départemental du Finistère et en partenariat avec un secteur associatif dynamique, le Centre communal d'action sociale de Brest (CCAS) répond à ces besoins.

Le CCAS de Brest est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accès aux droits et d'accompagnement des personnes en situation de précarité, du public sans résidence stable ou en habitat précaire, des résidents des dispositifs d'hébergement temporaire et de logements sociaux, des gens du voyage. Le CCAS de Brest mène aussi une action gérontologique via le Centre local d'information et de coordination (CLIC), gère et anime les six résidences de personnes âgées et apporte son soutien aux personnes handicapées.

Construire une ville solidaire, c'est aussi lutter contre les inégalités et les risques d'exclusion. Brest métropole et la ville de Brest mettent en œuvre des compétences très diverses au service du vivre ensemble et de la solidarité sur le territoire. Principal levier de cette politique : le Contrat de ville. Il s'agit d'un document de référence, stratégique et partenarial qui énumère un certain nombre d'engagements et d'actions à l'attention des publics et des territoires en difficulté.

Dans le domaine du handicap, la ville de Brest assure l'accueil, l'écoute des personnes en situation de handicap et des associations. Dans le domaine de la santé, la ville de Brest s'est dotée d'un service de santé publique qui met en œuvre des actions de promotion de la santé (santé et nutrition, santé et risques, santé mentale...). L'accès aux droits constitue aussi une des missions de la collectivité. Dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, du lien social, de nombreuses actions, permettent à bien des concitoyens de bien vivre la ville.

## Dans cette rubrique



### **Le contrat de ville de Brest métropole**

Signé en juillet 2015, le contrat de ville 2015- 2020 du territoire de Brest métropole doit permettre d'agir ensemble pour plus d'égalité sociale et...





## La santé

Prendre soin de sa santé (alimentation, activité physique etc.) et de celle de ses proches fait partie de la vie et peut permettre de vivre bien le...

---

- ▶ Donner son sang
- ▶ Les premiers secours
- ▶ Alimentation, activité physique et hygiène bucco-dentaire
- ▶ Se protéger du soleil
- ▶ La vie affective et sexuelle
- ▶ Les polluants du quotidien
- ▶ Les personnes en souffrance psychique
- ▶ La prévention des conduites addictives
- ▶ Les services et numéros d'urgence
- ▶ Toilettes et douches publiques à Brest
- ▶ La semaine de la santé
- ▶ Les lundis de la santé



## Les personnes en situation de handicap

Il n'est pas aisé pour les personnes en situation de handicap de se déplacer, se loger, éduquer...

---

- ▶ Accessibilité du site web
- ▶ Cartographie du registre d'accessibilité
- ▶ Maison départementale des personnes handicapées
- ▶ Appel à projets 2019 Citoyenneté handicap
- ▶ Se déplacer
- ▶ Stationner
- ▶ Se loger
- ▶ Travailler
- ▶ Scolariser un enfant en situation de handicap
- ▶ Trouver des loisirs adaptés
- ▶ Le portage de repas à domicile
- ▶ La prévention des fortes chaleurs
- ▶ Toilettes et douches publiques

## Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site <div class="g-recaptcha" data-sitekey="6Lf7uagUAAAAACavhJ7prlpwfAO2KTfEBx4LRjQF"></div>

 EFFACER

 ENVOYER

Dernière mise à jour le : **06 novembre 2018**



#### HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 33 50 50  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

#### Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

#### Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 Brest cedex 2  
Tel. : 02 98 00 80 80  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

#### Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30